Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260211-D_04FEV26_02-DE

Centre Communal D'Action Sociale
Conseil d'Administration
56700 SAINTE-HELENE
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU C.C.A.S.

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
9	7	9

SÉANCE DU VENDREDI 04 FEVRIER 2026

L'An Deux Mille vingt-Six, le quatre Février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINTE-HELENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Madame Christèle PERREL.

Date de la convocation : le 14 janvier 2026

Présents : Madame Christèle PERREL Présidente
Mesdames Gladys LE SAUSSE, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Marie-Pierre LE NEZET,
Monsieur Philippe DOUSSINEAU, Monsieur Vincent ROCHE

Excusée : Madame Nadia PICHON donne pouvoir à Gladys LE SAUSSE
Madame Stéphanie BARRON donne pourvoir à Karine CONQUER

Secrétaire de séance : Gladys LE SAUSSE

D_04022026_2

Objet : Délibération du prestataire et prix du repas de l'amitié du Dimanche 11 Octobre 2026.

Considérant que :

- Le repas annuel des aînés est un événement convivial très attendu sur notre commune.
- Le prestataire « aux plaisirs du zest traiteur » retenu l'année dernière a démontré une entière satisfaction lors de la réalisation du repas.

Après avoir examiné :

- Le devis proposé par le prestataire, conforme aux prix fixés l'année précédente pour un montant de 35€ par personne.
- Les services inclus dans l'offre, comprenant la vaisselle, la verrerie, le nappage, les serviettes, la décoration ainsi que le personnel pour servir à table.

Il est proposé que le Conseil d'Administration décide :

1. De maintenir le prestataire aux plaisirs du zest traiteur pour l'organisation du repas des aînés.
2. De valider le devis présenté, conforme au tarif de l'année précédente soit 35€ par personne.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260211-D_04FEV26_02-DE

3. Que le repas soit organisé à la salle BEG ER LANN.
4. Que la date de l'événement soit arrêtée au dimanche 11 octobre 2026 à midi.

Le conseil d'administration valide à l'unanimité des membres présents le prestataire aux plaisirs du zest pour le prix de 35€, le Dimanche 11 Octobre 2026 pour l'organisation du repas de l'amitié

Pour expédition Conforme,
Sainte-Hélène, le 04 Février 2026

Par délégation de Madame Le Maire,
Présidente du CCAS, Christèle PERREL

Mme LE SAUSSE Gladys, Vice-Présidente

